



## Rue Redfern, Sudbury – revêtement intérieur de la conduite d'eau principale

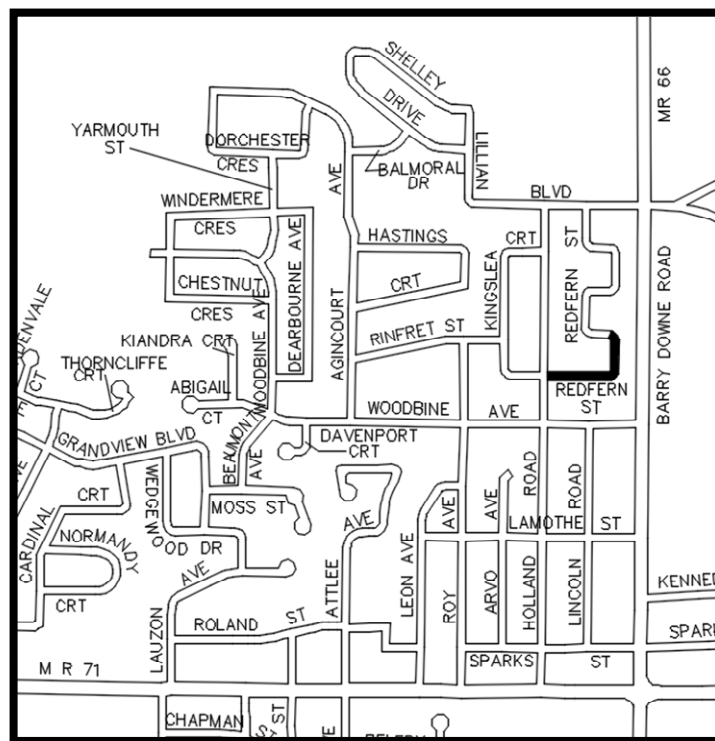
La Ville du Grand Sudbury exécutera des travaux d'amélioration de la conduite d'eau principale dans la rue Redfern à Sudbury entre le chemin Holland et VB 4-505.

Les travaux de construction seront exécutés par l'entrepreneur de la Ville, Fer-Pal Construction Limited, de juin à novembre 2022.

Les travaux auront lieu du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

La dernière couche d'asphalte sera installée le en novembre 2022 au plus tard.

Veuillez noter que ces dates pourraient changer.



### Voici les détails des travaux :

- Installer un système temporaire en surface pour l'approvisionnement en eau
- Installer le revêtement intérieur de la conduite d'eau principale
- Remettre en état les endroits touchés par les travaux

Pendant les travaux, il pourrait y avoir de la poussière et du bruit dans le secteur. La Ville met tout en œuvre pour réduire l'impact pour les résidents et les propriétaires d'entreprises des environs. Nous vous remercions de votre patience tandis que nous travaillons à améliorer les routes et l'infrastructure de votre voisinage. La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs se sont engagés à assurer la sécurité publique et surveilleront les progrès des travaux.

### Vous pouvez adresser vos questions sur les travaux de construction à :

**Inspectrice des travaux sur place :**

Tina Woodbury

705-698-1020

[tina.woodbury@grandsudbury.ca](mailto:tina.woodbury@grandsudbury.ca)

**Gestionnaire du projet :**

Marc Khoury

705-674-4455, poste 4446








[marc.khoury@grandsudbury.ca](mailto:marc.khoury@grandsudbury.ca)

**Conseillère municipale :**

Joscelyne Landry-Altmann, quartier 12

705-674-1212

[joscelyne.landry-altmann@grandsudbury.ca](mailto:joscelyne.landry-altmann@grandsudbury.ca)

	<p><b>Avant le début des travaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les propriétaires devraient enlever les articles situés sur l'emprise municipale, comme les aménagements paysagers, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs.</li> <li>• Les propriétaires devraient rediriger au-dessus du niveau du sol les eaux des égouts de toit ou des pompes de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé avant.</li> <li>• <b>La Ville n'est pas responsable des dommages aux articles qui appartiennent à des particuliers et qui se trouvent sur l'emprise municipale.</b></li> </ul>
	<p><b>Système temporaire d'approvisionnement en eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les maisons du secteur touché par les travaux seront raccordées à un système temporaire d'approvisionnement en eau. Vous continuerez donc à recevoir de l'eau municipale traitée pendant ces travaux.</li> <li>• Ce système temporaire consiste à raccorder votre robinet extérieur à un tuyau souple conçu spécialement pour transporter de l'eau potable. Il est très important de ne pas débrancher ni fermer votre robinet extérieur pendant que le système temporaire est en place. Votre consommation d'eau ne sera pas mesurée lorsque vous recevrez de l'eau du système temporaire. Votre facture sera plutôt fondée sur une moyenne mensuelle.</li> <li>• Veuillez noter que l'entrepreneur au service de la Ville, <b>Fer-Pal Construction Limited</b>, aura peut-être besoin d'accéder à votre propriété ou à votre résidence pour brancher ce système temporaire d'approvisionnement en eau. Si vous n'êtes pas chez vous, il laissera une carte professionnelle à votre résidence. Veuillez le contacter au numéro indiqué sur la carte pour prendre un rendez-vous.</li> <li>• Vous pouvez vous attendre à deux brèves interruptions de l'approvisionnement en eau : la première, pour raccorder le système temporaire d'approvisionnement en eau, et la seconde, pour raccorder la nouvelle conduite principale au tuyau de raccordement, une fois les travaux achevés. Nous vous aviserons de toute interruption prévue de l'approvisionnement en eau.</li> </ul>
	<p><b>Circulation</b></p> <p>Des plans sont en place pour gérer la circulation dans le secteur pour assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. Vous pourriez connaître certains retards et un accroissement de la circulation sur les rues principales et secondaires avoisinantes. Par moments, la circulation dans votre rue pourrait être réduite à une voie pour les besoins des travaux.</p>
	<p><b>Accès aux entrées de cour</b></p> <p>Si l'entrepreneur devait fermer temporairement des entrées de cour, il ferait parvenir un avis aux propriétés touchées et prévoirait une autre voie d'accès au terrain et d'autres places de stationnement, s'il y a lieu. <b>Les entrées menant aux entreprises et aux établissements publics doivent rester ouvertes et on doit y avoir accès en tout temps.</b></p>
	<p><b>Accès à la route et au trottoir</b></p> <p>L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspectrice ou l'inspecteur des travaux sur place ou avec la ou le gestionnaire du projet de la Ville indiqué ou indiquée sur cet avis.</p>
	<p><b>Services d'urgence et transport en commun</b></p> <p>Les véhicules des services policiers, d'incendie et paramédicaux y auront accès en tout temps. Les autobus de transport en commun pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705 675-3333 ou visiter le <a href="http://www.grandsudbury.ca/gova/">www.grandsudbury.ca/gova/</a> pour obtenir des renseignements. Si les travaux devaient toucher le circuit d'autobus scolaire, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informerait de tout changement apporté au circuit d'autobus prévu.</p>
	<p><b>Collecte des déchets</b></p> <p>La collecte des déchets ménagers, des matières à recycler et des feuilles et des résidus de jardin ne sera pas touchée par les travaux. Veuillez mettre vos déchets devant votre propriété avant 7 h le jour habituel de collecte. Si les camions de collecte ne peuvent pas se rendre à des propriétés dans la zone des travaux, l'entrepreneur sortira les déchets de la zone pour qu'on les collecte. Vos contenants à déchets ménagers, à matières à recycler et à matières organiques seront retournés à votre propriété plus tard dans la journée. <b>Veuillez vous assurer que votre adresse est indiquée sur vos contenants pour qu'on puisse vous les rapporter.</b></p>